

Entraîneur de football

RNCP37758 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15426, 15436
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	19/07/2023
Date d'échéance	19/07/2026

Certificateur(s)

FEDERATION FRANCAISE FOOTBALL - FFF · SIRET : 30374248000062

Partenaires habilités

13 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 13 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL	51471235500015	Former et organiser l'évaluation
LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE FOOTBALL	77982570200052	Former et organiser l'évaluation
LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE DE FOOTBALL	77832952400079	Former et organiser l'évaluation
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL	77774667800062	Former et organiser l'évaluation
LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE	78111952400077	Former et organiser l'évaluation
LIGUE DE FOOTBALL DES HAUTS-DE-FRANCE	78370796100026	Former et organiser l'évaluation
LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE	78601603000029	Former et organiser l'évaluation
LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE	77694575000037	Former et organiser l'évaluation
LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE	78184360200041	Former et organiser l'évaluation
LIGUE DE LA MEDITERRANEE DE FOOTBALL	78281290300030	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 13 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp37758-entraîneur-de-football/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification a pour objectif

d'encadrer l'activité du football contre rémunération dans les clubs amateurs affiliés au sein de la Fédération Française de Football.

Cette certification fait par ailleurs partie intégrante de la filière de formation de la FFF et permet d'accéder aux diplômes supérieurs tels que le Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse et de l'Education Physique et Sportive mention Football, le TFP d'Entraîneur Formateur de Football et le TFP d'Entraîneur Professionnel de Football.

ACTIVITÉS VISÉES

Participation à la conception du projet éducatif du club ou de la structure
 Mise en œuvre du projet éducatif du club
 Conception du projet sportif du club
 Mise en place d'une stratégie de formation continue
 Conception de plans d'entraînement annuels
 Préparation des actions d'entraînement
 Evaluation de l'efficacité de l'entraînement
 Direction, en sécurité, des séances d'entraînement
 Organisation de son action pédagogique
 Suivi de la progressivité de l'acquisition des objectifs d'apprentissage
 Evaluation de l'impact des actions d'entraînement
 Conception d'un projet de jeu
 Organisation d'un système de compétition
 Préparation des joueurs à la compétition
 Gestion du déroulement du match
 Gestion de l'après match

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Participer à la conception du projet éducatif du club ou de la structure en contribuant au diagnostic stratégique du club ou de la structure et de son environnement, en animant des réunions d'information, et en prenant les dispositions nécessaires pour permettre l'inclusion de tous les intervenants, y compris en situation de handicap afin d'inscrire ses activités et son projet dans les valeurs portées par la pratique sportive et le football.

Concourir à la mise en œuvre du projet éducatif du club ou de la structure en animant des actions éducatives, en participant à la lutte contre la violence et toutes formes de discrimination, ainsi qu'à la prévention contre le dopage et les conduites addictives et à risque, afin de respecter le projet éducatif établi.

Concevoir le projet sportif du club ou de la structure en formalisant les buts et objectifs, en analysant les singularités des différentes pratiques et équipes, en positionnant le projet dans son environnement et en choisissant les différents outils d'évaluation du projet.

Engager une stratégie de formation continue auprès des éducateurs et des différents acteurs de l'association sportive ou de la structure, en réalisant un état des lieux de leur formation, en leur présentant les différents dispositifs de formations fédérales, en les aidant à construire leur plan de formation et en organisant leur formation continue afin de leur permettre de développer leurs compétences.

Concevoir des plans d'entraînement annuels en déterminant les cycles de développement et les cycles de récupération, en déterminant les buts et objectifs alloués aux différents cycles de développement, en les organisant en fonction des catégories d'âge, des niveaux de jeu et des particularités de l'environnement et en respectant l'intégrité physique et morale des joueurs, et en prenant le cas échéant les dispositions nécessaires relatives à une situation de handicap, afin de construire des cycles d'entraînement coïncidant avec les objectifs pédagogiques.

Agencer le planning des entraînements en prévoyant les besoins en termes de matériel pédagogique, en envisageant différentes approches pédagogiques et en définissant les charges d'entraînement afin de proposer des séances efficaces respectant l'intégrité physique et morale des joueurs.

Evaluer l'efficacité de l'entraînement, en définissant les différents critères attestant son efficience et en utilisant les outils adaptés pour évaluer ces critères.

Veiller au bon déroulé des séances d'entraînement, en harmonisant les séances avec les cycles de développement et en veillant aux conditions de sécurité, afin de garantir l'atteinte des objectifs d'apprentissage tout en respectant l'intégrité physique et morale des joueurs.

Organiser son action pédagogique au niveau de la séance en aménageant des espaces pédagogiques appropriés induisant une réponse motrice efficace, et en organisant des groupes pédagogiques.

Veiller à la progressivité de l'acquisition des objectifs d'apprentissage, en identifiant avec précision les difficultés du joueur/du groupe, en proposant des solutions adéquates afin de s'adapter aux évolutions d'apprentissage.

Evaluer l'impact des actions d'entraînement en formalisant des bilans de compétence des joueurs, en leur présentant des bilans pédagogiques, et en établissant régulièrement des rapports d'activité.

Concevoir un projet de jeu adapté à l'équipe en déterminant une philosophie de compétition, en adaptant les systèmes de jeu aux caractéristiques des joueurs et de l'équipe, en organisant la mise en place des équipes sur le plan collectif et en respectant l'intégrité physique et morale des joueurs.

Organiser le système de compétition en structurant le système de jeu, en procédant aux choix tactiques et

stratégiques et en construisant des outils d'observation et d'analyse du match afin d'atteindre les buts et objectifs préalablement définis.

Préparer mentalement les joueurs à la compétition en les conseillant à l'approche des différentes échéances sportives, en animant des réunions de préparation aux matchs, en prenant les dispositions nécessaires liées à une situation de handicap, afin qu'ils soient dans les meilleures conditions.

Diriger les joueurs et l'équipe pendant la rencontre, en apportant les adaptations opportunes imposées par l'évolution du match, en adoptant une communication non violente et une posture adéquate et en respectant les conditions de sécurité nécessaires afin de garantir le bon déroulement du match et de la compétition.

Gérer l'après-match, en régulant les comportements d'après match, en réalisant des bilans de match et de la compétition sur le plan individuel et collectif, en formalisant des bilans par cycle et en fin de saison afin de se projeter dans la future saison.

Blocs de compétences

RNCP37758BC01 — Mettre en œuvre le projet sportif dans un club ou une structure de football au minimum de niveau régional (U15 à Seniors)

LISTE DE COMPÉTENCES

Participer à la conception du projet éducatif du club ou de la structure en contribuant au diagnostic stratégique du club ou de la structure et de son environnement et en animant des réunions d'information, et en prenant les dispositions nécessaires pour permettre l'inclusion de tous les intervenants, y compris en situation de handicap, afin d'inscrire ses activités et son projet dans les valeurs portées par la pratique sportive et le football.

Concourir à la mise en œuvre du projet éducatif du club ou de la structure en animant des actions éducatives, en participant à la lutte contre la violence et toutes formes de discrimination et ainsi qu'à la prévention contre le dopage et les conduites addictives et à risque afin de respecter le projet éducatif établi.

Concevoir le projet sportif du club ou de la structure en formalisant les buts et objectifs, en analysant les singularités des différentes pratiques et équipes, en positionnant le projet dans son environnement et en choisissant les différents outils d'évaluation du projet.

Engager une stratégie de formation continue auprès des éducateurs et des différents acteurs de l'association sportive ou de la structure, en réalisant un état des lieux de leur formation, en leur présentant les différents dispositifs de formations fédérales, en les aidant à construire leur plan de formation et en organisant leur formation continue afin de leur permettre de développer leurs compétences.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Rédaction d'écrits, présentation orale et entretien avec le jury.

RNCP37758BC02 — Entraîner, en sécurité, une équipe au minimum de niveau régional (U15 à Seniors)

LISTE DE COMPÉTENCES

Concevoir des plans d'entraînement annuels en déterminant les cycles de développement et les cycles de récupération, en déterminant les buts et objectifs alloués aux différents cycles de développement, en les organisant en fonction des catégories d'âge, des niveaux de jeu et des particularités de l'environnement et en respectant l'intégrité physique et morale des joueurs, et en prenant le cas échéant les dispositions nécessaires relatives à une situation de handicap, afin de construire des cycles d'entraînement coïncidant avec les objectifs pédagogiques.

Agencer le planning des entraînements en prévoyant les besoins en termes de matériel pédagogique, en envisageant différentes approches pédagogiques et en définissant les charges d'entraînement afin de proposer des séances efficaces respectant l'intégrité physique et morale des joueurs.

Évaluer l'efficacité de l'entraînement, en définissant les différents critères attestant son efficacité et en utilisant les outils adaptés pour évaluer ces critères.

Veiller au bon déroulé des séances d'entraînement, en harmonisant les séances avec les cycles de développement et en veillant aux conditions de sécurité, afin de garantir l'atteinte des objectifs d'apprentissage tout en respectant l'intégrité physique et morale des joueurs.

Organiser son action pédagogique au niveau de la séance en aménageant des espaces pédagogiques appropriés induisant une réponse motrice efficace, et en organisant des groupes pédagogiques.

Veiller à la progressivité de l'acquisition des objectifs d'apprentissage, en identifiant avec précision les difficultés du joueur/du groupe, en proposant des solutions adéquates afin de s'adapter aux évolutions d'apprentissage.

Évaluer l'impact des actions d'entraînement en formalisant des bilans de compétence des joueurs, en leur présentant

des bilans pédagogiques, et en établissant régulièrement des rapports d'activité.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Productions de dossiers, présentations orales, production et direction d'une séance d'entraînement et entretiens avec le jury.

RNCP37758BC03 — Diriger, en sécurité, une équipe au minimum de niveau régional (U15 à Seniors)

LISTE DE COMPÉTENCES

Concevoir un projet de jeu adapté à l'équipe en déterminant une philosophie de compétition, en adaptant les systèmes de jeu aux caractéristiques des joueurs et de l'équipe, en organisant la mise en place des équipes sur le plan collectif et en respectant l'intégrité physique et morale des joueurs.

Organiser le système de compétition en structurant le système de jeu, en procédant aux choix tactiques et stratégiques et en construisant des outils d'observation et d'analyse du match afin d'atteindre les buts et objectifs préalablement définis.

Préparer mentalement les joueurs à la compétition en les conseillant à l'approche des différentes échéances sportives, en animant des réunions de préparation aux matchs, en prenant les dispositions nécessaires liées à une situation de handicap, afin qu'ils soient dans les meilleures conditions.

Diriger les joueurs et l'équipe pendant la rencontre, en apportant les adaptations opportunes imposées par l'évolution du match, en adoptant une communication non violente et une posture adéquate et en respectant les conditions de sécurité nécessaires afin de garantir le bon déroulement du match et de la compétition.

Gérer l'après-match, en régulant les comportements d'après match, en réalisant des bilans de match et de la compétition sur le plan individuel et collectif, en formalisant des bilans par cycle et en fin de saison afin de se projeter dans la future saison.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Productions et présentations de dossiers avec entretien avec le jury.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les activités s'exercent dans le cadre associatif au sein des clubs de football affiliés à une association membre de la FIFA, dans toute structure dépendant d'une association membre de la FIFA, au sein de structures du secteurs associatif, et dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Entraîneur de Football

Conseiller Technique Départemental

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Code du sport article L212-1 :

« Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique et sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa du présent article et de l'article L 212.2 du présent code, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification :

1° Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée

2° Et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues au II de l'article L 335-6 du code de l'éducation (...) »

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024) Modérée (3/5)

Facteurs principaux

Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche

Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- être âgé de 18ans révolus ;
 - être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours ;
 - être titulaire du PSC1 ou de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS)
 - être titulaire du TFP de Moniteur de Football obtenu après le 2 avril 2008
 - Ou être enseignant à l'Education Nationale (titulaire du CAPE ou du CAPES ou du CAPEPS) et justifier de 5 années d'enseignement dans un établissement de l'EN (ou conventionné avec l'EN),
 - Ou être ou avoir été sportif de haut niveau de football inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport,
 - Ou avoir participé à 100 matchs en tant que joueur(se) dans les championnats des compétitions fédérales suivantes : Ligue 1 – Ligue 2 – National 1 – National 2 – National 3 – D1 Futsal – D1 Féminine – D2 Féminine
- ou,
- Ou être titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option football,
 - Ou être titulaire de Brevet Professionnel de la Jeunesse et des Sports, mention « football ».
 - Ou être titulaire d'au moins une U.C.

du TFP d'Entraîneur de Football obtenue dans le cadre d'une demande de Validation des acquis de l'expérience.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Le candidat doit au moment de la certification finale :

- être âgé de 18 ans révolus,
- être licencié à la FFF pour la saison en cours,
- être titulaire de l'attestation fédérale de formation à l'arbitrage délivrée par la Fédération Française de Football,
- respecter les prérequis de diplôme ou d'expérience nécessaires à l'entrée en formation,
- avoir fait valider, durant la saison en cours, sa mise en situation professionnelle par le responsable pédagogique, sur la base des comptes rendus de visite du tuteur

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est composé de 7 personnes :

- Le Président de la Ligue Régionale ou son représentant,
- Le Directeur Technique National du football de la F.F.F. ou son représentant,
- Deux Cadres Techniques de la F.F.F., désignés par le DTN ou son représentant,
- Une personne qualifiée en football, désignée par le DTN ou son représentant,
- Une personne représentante de l'UNECATEF ou du GEF ou habilitée par eux,
- Une personne représentante de l'U2C2F ou de l'AE2F ou habilitée par elles.

La moitié (50%) du jury plénier doit être composée de membres extérieurs (personne qualifiée, représentant(s) des salariés, représentant(s) des employeurs) à l'autorité délivrant la certification.

Le jury plénier doit être composé à raison d'au moins un quart (25%) de représentants qualifiés des professions.

Le président du jury plénier n'est pas comptabilisé dans la parité entre, d'une part, les membres de la FFF, et d'autre part, les membres extérieurs. Il s'ajoute à la composition établie.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 854 €
Selon la branche	6 840 € – 6 868 €
Prise en charge	Branches concernées
6 854 €	Valeur par défaut · 211 branches
6 868 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
6 840 €	CPNEF Sport

Base légale

Date de décision	19/07/2023
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	19/07/2026
Date de dernière délivrance possible	19/07/2030

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2021	323	15	91 %	—
2020	353	7	89 %	47 %
2019	309	13	94 %	51 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP35614

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37758/>

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	2
Organismes gestionnaires (CFA)	1
Organismes formateurs	2

Régions couvertes	2
Départements couverts	2
Organismes certifiés Qualiopi	2
Sessions	de 06/2026 à 07/2027

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	210
Parcours menés à terme	133
Taux d'achèvement	63 %
Période	10/2023 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	237
Montant total engagé	635 378 €
Coût moyen par dossier	2 681 €
Durée moyenne	493 h
Période	09/2023 – 07/2026
France compétences	77 %
Reste à charge titulaire	12 %
État	9 %
Compte d'engagement citoyen	1 %
France Travail	1 %
Régions	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.